

Groupe de travail CHSCT en audio du 16/11/20 : présentation des plans d'installation dans le cadre du NRP

FO DGFIP 67 a beaucoup insisté sur les m² /agents dans les bureaux partagés. En effet, lors de la préparation, nous nous sommes rendu compte que si les m²/agents dépassaient parfois les 10m², souvent ils étaient autour de 10, mais souvent aussi autour de 9, voire 8...et que parfois, dans certains bureaux, ils avoisinaient les 7 m², voire les 6 m²...

En cette période de Covid 19, c'est totalement incompréhensible et aberrant !!!! Pour ne pas dire autre chose...

La direction a eu beau expliquer que les plans présentaient des prises informatiques existantes, supérieures en nombre aux effectifs à venir dans les services restructurés, pour permettre une meilleure modularité et offrir plus de possibilités de connexions, les plans mentionnent bien le nombre et le positionnement des bureaux ! **Nous ne sommes pas dupes...**

Et là, la direction nous parle de la possibilité d'installer un vacataire, un stagiaire, un espace de co-working... !

Et nous savons aussi que le NRP est également une vaste opération de densification des locaux restant afin d'économiser des loyers... **donc nous n'avons aucune illusion.**

L'inspecteur santé sécurité au travail (ISST) a dû intervenir pour rappeler que la **norme AFNOR** est de 10 m² (et qu'elle était avant de 12 !), sans mobilier. Et contrairement, à ce qu'affirme la direction, il ne s'agit pas d'une préconisation.

L'ISST a indiqué que prévoir un nombre de m² insuffisant dès le départ était aller au devant de difficultés et qu'il ne pouvait valider ces plans (Illkirch et les autres).

La direction a répondu que le ressenti fait parfois percevoir le bureau plus grand qu'il n'est. Il n'empêche, d'un point de vu immobilier, que nous travaillons dans des m², pas dans des ressentis...

Le mobilier nouveau acheté est plus petit et donc plus modulable, le but étant aussi d'offrir plus de modulation dans la gestion des locaux, de casser les marguerites si c'est le souhait et donc de mieux placer les bureaux par rapport aux fenêtres.

Illkirch

9m² /agents au RDC (hors accueil), 10m² au 1^{er} étage, 8 m² au 2^{ème}.

La direction n'a pas encore travaillé sur l'accueil.

Les représentants de la Direction nous ayant affirmé que l'implantation des services, et donc des agents, étant inconnue à ce stade, nous n'avons pas pu aller beaucoup plus loin.

Haguenau

Au RDC, de 8,62 à 13,63 m²/agent, au 1^{er} étage de 8,41 (nombre le plus bas du site) à 14,2 m², au 2^{ème} étage de 8,6 à 13,32 m²/agent.

145 postes figurent sur les plans alors que 123 agents prévus sur l'ensemble du bâtiment. Mais il y aura des nomades, peut-être du co-working pour le travail à distance.

Nous remarquons que la direction semble avoir oublié les actuels agents du PCR et du PCE... Simple Oubli ou...

Le SIE pourrait être au 2^{ème} étage.

La partie accueil va être refondue, avec de nouvelles bornes et un espace « démarches en ligné ».

Il y a un manque de salles de réunion mais c'est un choix assumé.

FO DGFIP 67 a constaté que dans certains bureaux (0.17, 018.1.11, 1.12, un bureau (le mobilier cette fois) faisait face au mur !! Comment imaginer qu'un collègue puisse passer sa journée de travail face au mur ??? Le sujet va être revu/reprécisé avec l'architecte.

Sélestat

Comme nous l'avons souligné, il manque des mesures pour déterminer le nombre de m²/agent. Elles vont nous être fournies. Dans les mesures fournies, le bureau le plus petit mesure 15,51 m² et sera occupé par 2 personnes, soit 7,75 m² par agents, ce qui est très (trop) peu !

Le SGC sera au RDC, le SIP et les huissiers au 1^{er} étage.

Molsheim

Les travaux sont en cours...dans « un site grandement densifié » (NB : pour mémoire, le site, prévu pour 80 personnes va passer de 60 à 100 agents environ. Alors oui, grandement est le terme !).

Au RDC, les bureaux sont petits et très occupés : 6,23 m²/agent - 7,12 - 8 - 8,10 - 8,6 et 9,83. Certains vont se sentir à l'étroit ! La Direction nous a répondu que les 2 plus petits bureaux seront occupés par des agents du Foncier qui seront rarement présents tous les 4 en même temps. Le mobilier occupera quand même la place...

Au 1^{er} étage : 7,37 m² /agent pour un espace de 8 personnes, 2 bureaux de 8 dans 64 m² chacun, 11,27 m² /agent pour un autre bureau de 8. FO a demandé les dimensions absentes d'un dernier bureau de 4.

Au 2^{ème} étage : un bureau individuel de 7,15m², un espace relativement ouvert de 197 m² pour 22 agents (soit 8,94 m²/agent), les autres espaces étant supérieurs à 10m² /agent.

Erstein

Les travaux seront finis dans 2 semaines...Les plans ont-ils enfin été présentés aux collègues ?

FO a attiré l'attention sur les actuels locaux occupés par la trésorerie (blocs de 2X4 agents). En effet, ces locaux sont très exigus (8,31 m²/agent, sachant qu'il y a les bureaux et les armoires), ce qu'ont reconnu les représentants de la BIL. La nouvelle configuration pourrait permettre de réorganiser et déchargé ces 2 bureaux, sachant que le nouveau mobilier est plus petit et qu'il faudrait sortir quelques armoires.

L'antenne du SIP pour l'accueil n'est pas définie mais pourrait comporter 5 agents. La présence d'un inspecteur n'est pas déterminée à ce stade. Nous poserons la question demain en CTL.

Centre de Contact (CdC)

FO a signalé que le bureau 233 est prévu pour 6 agents soit une moyenne de 7,25m² !!


La direction a expliqué qu'à part le bureau il n'y aurait pas d'autre mobilier et donc que le local est en fait plus grand !

Les autres bureaux sont à peine mieux lotis avec une densification autour de 8m²/agent, et un bureau de 6 à 9,16 m²/agent.

Pas de local détente et salle de réunion réservés pour le CdC.

L'effectif passant de 54 postes initialement à 43 au final, 3 bureaux seront libérés. 2 pour le CEPL (9,25 m²/agent), 1 pour RNF (9,86m²/agent).

Vous êtes nombreux à nous soutenir, n'hésitez plus à nous rejoindre

	NOM :	PRENOM :	
	GRADE :	ECHELON :	INDICE :
déclare vouloir adhérer au Syndicat FORCE OUVRIERE DGFIP			
Fait à		le	
		(signature)	
→ crédit d'impôt sur la cotisation syndicale à hauteur de 66% de son montant			

à retourner à :
Section FO DGFIP 67,
par le courrier interne